



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/AC.51/1993/L.6/Add.10
21 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-troisième session
6-22 octobre 1993 (deuxième partie)
Point 6 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE
LA DEUXIEME PARTIE DE SA TRENTE-TROISIEME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Wolfgang STÖCKL (Allemagne)

II. QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995

Chapitre 8. Département de la coordination des politiques
et du développement durable

1. A sa 32e séance, le 20 octobre 1993, le Comité a examiné le chapitre 8 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

Examen de la question

2. Un certain nombre de délégations, soulignant l'importance des activités proposées au chapitre 8, ont appuyé le projet de programme de travail.

3. Une délégation a jugé préoccupant que le programme de travail contienne des éléments d'activités de coopération technique, en particulier dans les domaines du développement social et de la promotion de la femme, qui débordaient les attributions du Département définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 B du 6 mai 1993.

4. Une délégation a noté avec inquiétude que le niveau de ressources demandé au titre du programme 45 (Afrique : situation économique critique, redressement et développement) risquait de ne pas être suffisant pour permettre l'exécution des mandats correspondants. Une autre délégation a indiqué que les activités relatives au développement des pays les moins avancés risquaient de faire double emploi avec les activités de la CNUCED.

Conclusions et recommandations

5. Le Comité a noté que la création du Département de la coordination des politiques et du développement durable constituait une nouvelle étape des activités de l'ONU dans le sens d'une approche intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement.

6. Le Comité a convenu que les travaux du Département étaient prioritaires et revêtaient une importance de plus en plus grande.

7. Le Comité a souligné l'importance du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, et a prié le Secrétaire général de veiller à ce que ces manifestations bénéficient de ressources et de services suffisants.

8. Le Comité a recommandé que les mesures voulues soient prises pour renforcer la coordination entre le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le secrétariat de la CNUCED et les commissions régionales.

9. Le Comité a estimé que les activités et les ressources correspondantes proposées au titre du chapitre 8 concernant le Comité de la planification du développement et le Conseil mondial de l'alimentation devaient être maintenues sans préjudice des consultations intergouvernementales quant à l'avenir de ces deux organes intergouvernementaux.

10. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du chapitre 8 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.
